



# RETENTION ADMINISTRATIVE DE PERMIS DE CONDUIRE ECHUE

Par **JYT**, le **10/11/2020** à **21:05**

Bonjour , le 21 fevrier 2020 , j'ai fait l'objet d'une retention administrative de mon permis de conduire de 6 mois par la prefecture, pour excès de vitesse de 50 kilometres /heure par rapport à la vitesse autorisée. Aujourd'hui je n'ai pas recupéré mon permis de conduire et aucune décision de justice n'a été prise à mon encontre. Que puis-je faire.

merci pour votre aide et conseils.

Par **Zénas Nomikos**, le **11/11/2020** à **10:50**

Bonjour,

je vous conseille d'aller voir un agent préfectoral au guichet de la préfecture aux horaires d'ouverture pour demander la restitution de votre permis de conduire.

Par **Nordri**, le **12/11/2020** à **15:38**

Bonjour,

Il me semble que pour les suspensions de permis de plus d'un mois, le permis est détruit. Il vous faut faire une nouvelle demande de permis à l'ants.

Bon courage!